



## **Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad**

**Compétence – Responsabilité – Dynamisme**

Association pour la promotion et la vulgarisation du Droit OHADA au Tchad  
enregistrée le 19 avril 2016, sous le folio N° 5080  
Tel : (+235) 66 27 50 31 / 66 06 26 88 / 66 29 37 44

### **Rapport de la participation du Tchad à la 11<sup>e</sup> édition du Concours international «Génies en Herbe OHADA»**

**Lomé, du 09 au 14 septembre 2019.**



**COORDINATION NATIONALE**

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>Partie Préliminaire</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPEL DU CADRE DE PARTICIPATION DU TCHAD AU CONCOURS GENIES EN HERBE OHADA</b> .....	<b>5</b>
<b>Première Partie</b> .....	<b>7</b>
<b>LES GRANDES ETAPES DE LA PARTICIPATION</b> .....	<b>7</b>
<b>I- LA SELECTION NATIONALE</b> .....	<b>7</b>
A- La Composition du Comité d'organisation .....	7
B- Le déroulement des épreuves de la sélection nationale.....	8
C- La préparation des candidats .....	11
<b>II- LA PHASE INTERNATIONALE</b> .....	<b>12</b>
A- Les différentes étapes du Concours.....	12
B- Les Activités connexes.....	15
<b>Deuxième Partie</b> .....	<b>18</b>
<b>BILAN DE LA PARTICIPATION</b> .....	<b>18</b>
<b>I- RESULTATS POSITIFS INATTENDUS</b> .....	<b>18</b>
<b>II- RESULTATS NEGATIFS INATTENDUS</b> .....	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>20</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AEJCI : Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire ;  
AIEJ- Togo : Association Internationale des Etudiants Juristes, section togolaise ;  
UJAT : Union des Jeunes Avocats du Togo ;  
UNIDA : Association pour l'Unification du Droit en Afrique ;  
CADOT : Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad ;  
CCU : Centre Catholique Universitaire ;  
CGHO : Concours « Génies en Herbe OHADA » ;  
CIGHO : Comité International « Génies en Herbe OHADA »  
ENFJ : Ecole Nationale de Formation Judiciaire ;  
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ;  
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle ;  
QCM : Questions à choix multiples ;  
QSJ : Qui suis-je ?  
IA : Intégration Africaine ;  
AU : Acte Uniforme ;  
ISDI : Institut Supérieur de Droit et d'Interprétariat

## REMERCIEMENT

Le CADOT, quels que soient son génie ou la pertinence de ses actions, ne peut prétendument à lui seul réussir à faire participer, à quatre reprises, le Tchad au concours international Génies en Herbe OHADA, si des personnes physiques et morales de bonnes volontés ne lui ont pas apporté leur soutien. C'est ici le lieu de rendre un hommage mérité à tous ces mécènes, dont l'appui technique, financier ou matériel permet au CADOT de faire participer, chaque année, des jeunes tchadiens au concours Génies en Herbe OHADA. Sans le concours de ces partenaires, la participation du Tchad à cette rencontre annuelle panafricaine ne serait possible.

Au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad, véritable architecte de la participation régulière du Tchad au CGHO, nous disons mille mercis pour tout.

Nous remercions également l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA.com) pour ses nombreux dons d'ouvrages et son appui en communication à travers le site : Ohada.com.

Nous souhaitons remercier singulièrement M. Paul BAYZELON dont le soutien au CADOT ne se dément pas et qui, très régulièrement, le manifeste en nous apportant, depuis la France, sa sollicitude et son parrainage.

Mention spéciale à Me NOMAYE Clarisse pour sa disponibilité à coordonner les activités du jury et son apport technique dans l'encadrement des candidats

Nos remerciements aux cabinets d'avocats NGADJADOUM Josué, MOGNAN KEMBETIADE pour la collaboration permanente dans l'organisation des phases de sélection nationale.

Nous ne saurions omettre de souligner la contribution du Centre catholique universitaire, dont le cadre a toujours servi à la tenue des tests de sélection et à l'encadrement des lauréats.

À tous nos partenaires sans distinction, qui, d'une manière ou d'une autre, ont rendu possible et merveilleuse l'aventure de Lomé, nous ne vous oublions pas. Vous pouvez compter avec le CADOT. Soyez rassurés que ce sont vos appuis multiples et désintéressés qui alimentent notre foi à persévérer dans l'œuvre de la vulgarisation et de la promotion du droit OHADA au Tchad.

## INTRODUCTION

Du 09 au 14 septembre 2019, s'est tenue à Lomé, la 11<sup>e</sup> édition du Concours international « Génies en Herbe OHADA » (CIGHO). Cette rencontre annuelle de promotion du droit communautaire OHADA a vu la participation de onze (11) pays de l'espace OHADA dont le Tchad.

Sous la coordination du Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT), la délégation tchadienne composée de cinq personnes (trois candidats et deux accompagnateurs), a séjourné du 08 au 16 septembre dans la capitale togolaise.

Le présent rapport retrace les différentes étapes de la 4<sup>e</sup> participation du Tchad à ce prestigieux concours.

## Partie Préliminaire

### RAPPEL DU CADRE DE PARTICIPATION DU TCHAD AU CONCOURS GENIES EN HERBE OHADA

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis sa création en 2015, le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire, rebaptisé [en 2016] Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT), fait de la participation du Tchad au Concours International « Génies en Herbe OHADA » son activité majeure. Le CGHO est une initiative de l'association des Etudiants et Juristes de la Côte d'Ivoire (AEJCI). Initialement, il mettait en compétition des étudiants de quelques pays d'Afrique de l'Ouest. Mais depuis 2015, il a pris une dimension régionale avec la participation du Tchad (une première pour l'Afrique centrale). Depuis lors, la compétition ne cesse de prendre de l'envergure et accueille à ce jour plus d'une dizaine de pays de l'espace OHADA. La 10<sup>e</sup> édition du concours qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire) a constitué un tournant décisif dans la vie du concours avec la présence inédite de certaines sélections comme le Gabon et la République Démocratique du Congo.

Si la participation de l'équipe tchadienne à la 10<sup>e</sup> édition a permis au pays des Sao de renouer avec la compétition après le rendez-vous manqué de l'édition de Dakar en 2017, elle a été une véritable gageure pour le CADOT. L'association de promotion et de vulgarisation du Droit OHADA au Tchad, en charge de l'organisation de la sélection nationale, a éprouvé de sérieuses difficultés pour tenir le pari de la participation des ambassadeurs du Tchad à cette édition-anniversaire.

Pourtant, la participation du Tchad au CGHO est très importante. D'abord, l'organisation du concours reste l'un des rares cadres de promotion intellectuelle en milieu étudiant, et le seul en matière de vulgarisation et de promotion du Droit OHADA. A ce titre, la réalisation du concours permet, au plan local, aux étudiants des universités et ceux des écoles de formation professionnelle, de se brasser et de rivaliser de talents. A travers les épreuves de sélection, les étudiants testent leurs connaissances en droit et se familiarisent avec le droit communautaire OHADA. Sur le plan international, le concours offre aux candidats tchadiens, l'occasion rêvée de se frotter à leurs collègues des pays d'Afrique francophone membres de l'OHADA dans une compétition de fécondité intellectuelle. Un bel exemple d'intégration par les jeunes.

En dépit des multiples efforts consentis par le CADOT pour assurer, chaque année, la participation du Tchad à cette compétition intellectuelle, et de bons résultats obtenus par les équipes nationales lors des précédentes éditions, l'appui des pouvoirs publics se fait toujours attendre. Et, chaque année, le Tchad doit sa participation à cet important rendez-vous de la jeunesse africaine, aux efforts inlassables du CADOT et à l'engagement de ses membres. Cet engagement du CADOT au côté de la jeunesse tchadienne est salué chaque année par les promoteurs du CGHO. Le souhait du CADOT, exprimé en marge de la 10<sup>e</sup> édition, de co-organiser le concours en 2020 sonne comme un véritable défi. A cet égard, le déplacement de la délégation tchadienne dans la capitale togolaise répondait à un double objectif : rééditer l'exploit réalisé lors de la première participation (en 2015) et défendre la candidature du Tchad pour abriter la 12<sup>e</sup> édition du concours. Pour mener à bien cette mission, l'association de promotion du droit OHADA au Tchad, en tirant les conséquences des précédentes participations, a tout mis en œuvre pour rendre effective la participation du Tchad à la 11<sup>e</sup> édition du concours.

Au bout du compte, la quatrième participation du pays des Sao à cette grande rencontre annuelle de promotion intellectuelle et de brassage de la jeunesse africaine a partiellement tenu ses promesses. Certes, le rendez-vous de Lomé n'a pas été un succès pour l'équipe tchadienne. Il n'en demeure pas moins que le CADOT a obtenu la reconnaissance de l'organisation de l'édition 2020 du CGHO qui déposera ses valises à N'Djaména, et pour la 1<sup>ère</sup> fois en Afrique centrale.

## Première Partie

### LES GRANDES ETAPES DE LA PARTICIPATION

La participation du Tchad à la 11<sup>e</sup> édition du CGHO se décline en deux phases. La sélection nationale (I) a permis de retenir les trois candidats qui ont défendu les couleurs nationales à la phase internationale (II).

#### **I- LA SELECTION NATIONALE**

A la suite du lancement officiel du concours par le comité international, le 26 janvier 2019 à l'Université de Lomé, le CADOT s'est attelé à mettre en place le Comité d'organisation (A) en charge de l'organisation des différentes épreuves de la sélection (B) et l'équipe d'encadrement des candidats retenus pour la phase internationale (C).

#### **A- La Composition du Comité d'organisation**

Le comité d'organisation est composé de la coordination nationale et du jury. La coordination des activités dudit comité est assurée par le président du comité d'organisation, par ailleurs coordinateur national du concours. Ce dernier a reçu son accréditation du comité international.

##### **1. La Coordination nationale du concours**

La Coordination nationale était composée de sept (07) membres. Elle a eu pour missions, entre autres, d'organiser la cérémonie de lancement officiel de la campagne de sélection nationale, d'enregistrer les différentes candidatures, de chercher le financement et les appuis techniques nécessaires pour la participation de la délégation tchadienne à la phase finale du concours. La coordination nationale était composée comme suit :

N°	NOM ET PRENOMS	POSTE
1	NGARADJI DJIMRABEYE Patrick	Coordinateur national du concours et président du Comité d'organisation
2	NGUEMANGUE PONGA Raphael	Vice-coordonateur
3	DJASRABAYE Gérard	1 <sup>er</sup> Rapporteur
4	RONEL MONODJOMI Regina	2 <sup>e</sup> Rapporteur
5	BRAHIM Mahamat	Trésorier
6	Al HadjISSA DJIDDA	Membre
7	ADNELI Sabine	Membre



Une fois installée, la coordination a investi les membres du jury qui étaient chargés techniquement de la sélection des candidats.

## **2. Le Jury**

La sélection au niveau national a été opérée par un jury composé de cinq membres. Les épreuves de la compétition nationale sont composées par les membres du jury conformément aux impératifs de préparation des candidats à la compétition internationale. Pour la campagne 2019, le jury de la sélection nationale a été constitué de :

NOM ET PRENOMS	PROFESSION	POSTE
Me NOMAYE Clarisse	Avocate au Barreau du Tchad	Présidente
DJIMTIBAYE Jude	Doctorant	Vice-président
DJIMBAYE Narcisse	Magistrat, ancien lauréat	Rapporteur
BYAKZAHBO André	Magistrat, ancien lauréat	membre
ROYOUM Sekalbaye	Etudiante, ancienne lauréate	membre

Le comité d'organisation a œuvré inlassablement à l'organisation des différentes épreuves de la sélection nationale, à l'issue desquelles le trio qui a représenté le Tchad à la phase finale du concours a été retenu.

## **B- Le déroulement des épreuves de la sélection nationale**

Le souhait du CADOT d'organiser un concours national de plaidoirie a achoppé sur des contingences d'ordre temporel et financier. L'organisation par le CADOT du colloque international sur l'apport du droit OHADA dans l'amélioration du climat des affaires au Tchad, courant avril 2019 à N'Djaména, a eu des répercussions sur le chronogramme de la sélection nationale. Aussi, les ressources financières très limitées de l'association ne permettaient pas d'organiser un concours de plaidoirie en bonne et due forme, moins encore les épreuves de présélection dans toutes les provinces du pays. Néanmoins, les épreuves écrites de présélection ont été organisées dans les deux grandes villes (capitales politique et économique) du pays, notamment à N'Djaména et à Moundou.

Les candidats qui se s'étaient fait enregistrer au titre de la campagne 2019 (1), ont composé préalablement un test écrit de présélection (2). Ceux qui ont été déclarés admissibles ont été soumis aux épreuves orales (3). L'ultime épreuve dite « le Grand Oral » (4) a été déterminant dans la sélection des représentants du Tchad à la phase finale du concours.

### **1. L'enregistrement des candidats**

Lancée officiellement le 10 mai 2019, la sélection nationale du CGHO a été ouverte à tous les étudiants tchadiens ayant au minimum le niveau Licence en Droit. Des fiches d'enregistrement des candidatures ont été déposées à cet effet auprès des différentes structures d'enseignement supérieur, des centres universitaires et bibliothèques. Une faculté a été accordée aux candidats de s'inscrire en ligne, sur la page Face book du CADOT à travers le lien :<https://www.facebook.com/Centre-dAnimation-du-Droit-OHADA-auTchad-CADOT-1518704578241761/>.

A l'issue des dix jours d'enregistrement, 60 candidats dont 12 filles, issus des différentes universités publiques et privées du pays ainsi que de l'université camerounaise de N'Gaoundéré se sont manifestés pour composer les épreuves écrites de présélection.

*Tableau récapitulatif des inscriptions au titre de la sélection nationale du CGHO 2019*

<b>N°</b>	<b>STRUCTURES DE FORMATION</b>	<b>STATUT</b>	<b>INSCRITS</b>
1	Université de N'Djaména	Public	33 (03 filles)
2	Université Emi Koussi	Privé	09 (06 filles)
3	Université de Moundou	Public	05 (01 fille)
4	Université polytechnique « La Francophonie »	Privé	04
5	Université de N'Gaoundéré (Cameroun)	Public	04 (01 fille)
6	Université HEC-Tchad	Privé	03 (01 fille)
7	Université Adam Barka d'Abéché	Public	02
<b>TOTAL</b>			<b>60 (12 filles)</b>

### **2. Le Test écrit d'admissibilité**

Contrairement aux précédentes éditions, les épreuves écrites de présélection ont été organisées simultanément à N'Djaména et à Moundou (la capitale économique du Tchad). Sur les 60 candidats inscrits, 56 avaient répondu présents à l'appel, le vendredi 24 mai 2019.

A N'Djaména, c'est le Centre Catholique Universitaire (CCU) qui a [toujours] servi de cadre pour la composition des épreuves. La Directrice de l'institution religieuse et universitaire, Sœur Brigitte LECUELLE, donnant le coup d'envoi, a rappelé la disponibilité permanente de son centre à accueillir les épreuves de sélection nationale du concours qu'organise régulièrement le CADOT depuis 2015.

A Moundou, la composition des épreuves a eu lieu dans l'enceinte de l'Université, sous la supervision du chef de département de Droit de ladite université.



*A gauche : Vue des candidats lors de la composition du test écrit au Centre Catholique de N'Djaména*



*Adroite : Les membres du jury en pleine délibération*

Durant une heure et trente minutes, les candidats ont été soumis à un questionnaire portant sur la culture générale, l'intégration africaine, et le droit OHADA. A l'issue des délibérations ayant suivi séance tenante la composition, 12 candidats dont deux filles ont été déclarés admissibles à passer les épreuves orales qui se sont déroulées une semaine plus tard.

### 3. Les épreuves orales

Faute d'un test de plaidoirie à l'échelle nationale, un accent particulier a été mis sur les épreuves orales. Elles se sont déroulées le samedi 31 mai 2019 dans la grande salle du CCU. Elles ont consisté en un entretien d'une vingtaine de minutes avec les candidats déclarés admissibles. Chaque candidat doit, en effet, présenter un exposé de 10 minutes sur un thème d'actualité tiré au sort avant de répondre aux questions du jury. Les critères d'admission étaient, entre autres : l'expression orale, la pertinence du raisonnement et la tenue vestimentaire. Le but étant de jauger les aptitudes orales des candidats et surtout leur gestion du stress. Au dépouillement des résultats, 6 candidats dont une fille ont été retenus.

#### Résultats des épreuves orales de présélection



*Un candidat t devant le jury lors des épreuves orales*

Noms et Prénoms	Etablissements	Moyenne	Rang
ALLARAMADJI Firmin	Univ. N'Djaména	16	1 <sup>er</sup>
MBAIGOLMEM Frédéric	Univ. N'Gaoundéré	15,50	2 <sup>e</sup>
ABBO NETCHO Abbo	Univ. N'Djaména	13,75	3 <sup>e</sup>
MEMADJI Masdé (F)	Univ. N'Gaoundéré	13,75	3 <sup>es</sup>
MBAIBE DJIMNAISSEM Nicéphore	Univ. N'Djaména	13,25	5 <sup>e</sup>
MEKONDION DJIMTANE Armand	Univ. N'Djaména	12,37	6 <sup>e</sup>

#### **4. Le Grand oral**

L'ultime épreuve, le Grand oral a été l'étape clé de la sélection des ambassadeurs du Tchad au CGHO 2019. Cette dernière épreuve s'est déroulée le 14 juin 2019. Toujours au CCU. Les 6 candidats qui avaient précédemment franchi le cap des épreuves orales ont été invités à passer individuellement devant le jury pour échanger à bâton rompu sur leur motivation. En plus des critères ayant servi à l'évaluation des candidats au cours de la précédente épreuve, un accent particulier a été mis sur les aptitudes de persuasion de chaque candidat.

Après délibération du jury, les candidats dont les noms suivent ont été sélectionnés pour défendre les couleurs nationales à la phase finale du concours :

- 1. ABBO NETCHO Abbo**, Licence en Droit privé à l'Université de N'Djaména ;
- 2. ALLARAMADJI Firmin**, Licence en Droit privé à l'Université de N'Djaména
- 3. MEMADJI Masdé**, Master en Droit privé à l'Université de N'Gaoundéré (Cameroun)

Le candidat MBAIGOLMEM Frédéric (Maîtrise en Droit privé à l'Université de N'Gaoundéré), arrivé 4<sup>e</sup> au classement général, a été retenu sur la liste d'attente.

### **C- La préparation des candidats**

Cette phase de préparation a duré deux mois. Le premier mois a été consacré à la rédaction des mémoires et à l'assimilation des Actes uniformes (AU). Assistés des anciens lauréats et de l'encadreur principal, les candidats retenus à l'issue de la série d'épreuves de sélection se sont exercés à la rédaction de deux mémoires (en demande et en défense) portant sur le cas hypothétique soumis à leur examen.

A la fin de cette étape, quelques séances de simulations ont été organisées par l'équipe d'encadrement (composée essentiellement d'anciens lauréats, de professionnels judiciaires et des membres du CADOT) pour préparer, au mieux, les nerfs des candidats à toutes les épreuves du prochain tournoi. Cette stratégie a permis également de jauger les aptitudes de ceux-ci à concourir. Cette mise en situation a porté sur des épreuves écrites (Intégration Africaine, Droit OHADA et Qui suis-je) et la plaidoirie.



*L'attaché de coopération de l'Ambassade de France au Tchad, Olivier LAVERGNE (chemise bleue, photo 1), a honoré de sa présence la dernière séance de préparation de l'équipe.*

Au total une vingtaine de séances de préparation dont six consacrées à la simulation des épreuves de la compétition ont été organisées. La dernière a eu lieu le 6 septembre, soit deux jours avant le voyage de la délégation. Elle a vu la présence de l'Attaché de coopération secteur institutionnel, économique et financier de l'Ambassade de France au Tchad, monsieur Olivier LAVERGNE. Ce dernier est venu féliciter les candidats et les encourager à donner le meilleur d'eux pour marquer positivement leur participation à cette compétition.

## **II- LA PHASE INTERNATIONALE**

Conformément au programme de vol de la compagnie aérienne Asky Airlines, la délégation tchadienne composée du coordinateur national, de l'encadreur et des trois candidats a quitté N'Djaména, à bord du vol KP 39 à destination de Lomé, ville d'accueil de la compétition. La délégation tchadienne qui a embarqué de N'Djaména à 7 heures, après une escale de près d'une heure à Douala, est arrivée à Lomé à 11 heures, heure locale. Les représentants du Tchad ont séjourné du 8 au 16 septembre dans la capitale togolaise où ils ont participé à toutes les activités organisées dans le cadre de cette rencontre annuelle de promotion intellectuelle et de brassage de la jeunesse africaine.

### **A- Les différentes étapes du Concours**

La compétition a été lancée officiellement au cours d'une somptueuse cérémonie inaugurale. S'en est suivi le tournoi qui s'est clôturé par la remise des prix.

#### **1. La Cérémonie inaugurale**

La cérémonie d'ouverture de la 11<sup>e</sup> édition du CGHO s'est tenue, le lundi 09 septembre 2019, à l'auditorium de l'Université de Lomé en présence du Garde des Sceaux, ministre de la justice du Togo, M. Pius AGBETOMEY. Elle a été rythmée par une série de discours, suivie de la présentation des

équipes en compétition et des différents trophées en jeu. La répartition des équipes en poules a mis un terme à la cérémonie.

A l'issue des tirages au sort, les 11 équipes participantes sont constituées en deux poules, soit 6 dans la poule A et 5 dans la poule B.

*La composition des poules pour les matchs éliminatoires*

POULE A
Burkina Faso
Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Niger

POULE B
Bénin
Guinée
Mali
Tchad
Togo

**2. Le déroulement du tournoi**

*a) Les éliminatoires*

Les 10 et 11 septembre ont été consacrés aux rencontres de poules. C'est l'Institut Supérieur de Droit et d'Interprétariat (ISDI) qui a abrité les matchs éliminatoires. La matinée du 10 a été réservée aux épreuves de questionnaires. Les épreuves de plaidoirie ont démarré l'après-midi du mardi et se sont terminées le mercredi 11 septembre. Contrairement aux épreuves écrites qui étaient communes à toutes les équipes de la même poule, l'épreuve des plaidoiries mettait en compétition deux équipes au sein de chaque groupe. Chaque équipe a droit à deux matchs, conformément à l'ordre d'intervention (demande ou défense) tiré au sort.

L'équipe du Tchad, dans le rôle du défendeur, a livré son premier match de plaidoirie contre le Mali. Contre le pays organisateur, le Togo, en revanche, les Sao ont plaidé en demande.



*Après avoir livré son premier match contre le Mali, l'équipe tchadienne s'est mesurée au pays organisateur lors de sa deuxième et dernière rencontre de poule*



A la fin des rencontres éliminatoires, la commission scientifique a proclamé les résultats qui placent la Côte d'Ivoire en tête de classement de la poule A avec 835 points. Elle est suivie de la sélection camerounaise qui a cumulé 702 points aux différentes épreuves. Les deux équipes sont qualifiées pour la demi-finale.

Dans la poule B, le pays hôte, le Togo, s'est hissé à la première place en réalisant un score de 802 points. Il est talonné par l'équipe malienne qui totalisé 715 points. Les Sao du Tchad, 592 points, ont occupé la troisième marche du podium à l'issue des éliminatoires. Une troisième place qui n'a pas garanti leur qualification en demi-finale.

Résultat des éliminatoires

*Poule B*

PAYS	QUESTIONNAIRES				MEMOIRES	PLAIDOIRIES		TOTAL	RANG
	QCM (1+2)	IA (1+2)	Q	TOTAL QUESTION		MATCH 1	MATCH 2		
<b>GUINEE</b>	80	35	0	115	67	190	172	544	<b>5ème</b>
<b>BENIN</b>	60	40	0	100	59	215	210	584	<b>4ème</b>
<b>TOGO</b>	140	50	5	195	62	275	287	819	<b>1er</b>
<b>TCHAD</b>	55	35	0	90	61	184	257	592	<b>3ème</b>
<b>MALI</b>	105	45	30	180	62	239	234	715	<b>2ème</b>

*b) La demi-finale*

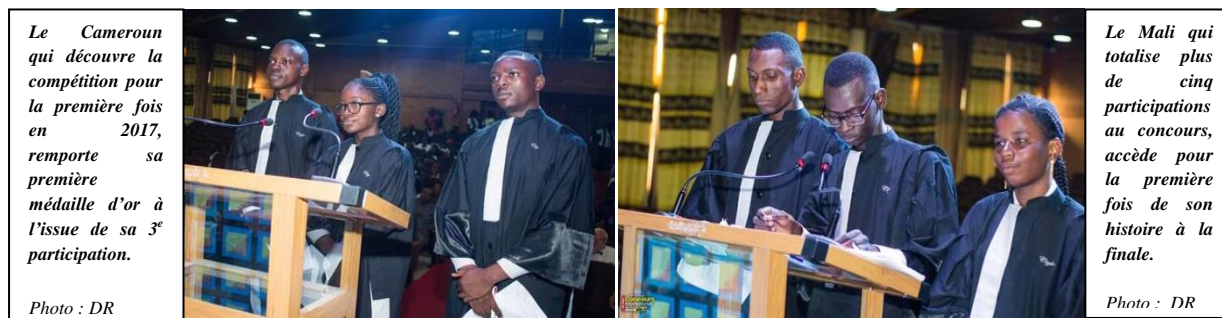
La configuration de la demi-finale se présente comme suit : le 1<sup>er</sup> de la Poule A affronte le 2<sup>e</sup> de la Poule B et le 1<sup>er</sup> de la Poule B se mesure au 2<sup>e</sup> de la Poule A. Ainsi, le premier match du dernier carré a opposé, dans la matinée du jeudi 12 septembre dans la salle d'audience de la Cour d'Appel de Lomé, la Côte d'Ivoire au Mali. La seconde rencontre s'est jouée entre le Togo et le Cameroun.

Aux termes de ces deux confrontations, le Mali et le Cameroun se sont qualifiés pour la finale.

Calendrier des rencontres de la demi-finale

Ordre des confrontations	Equipe 1	Equipe 2
<b>Match 1</b>	<b>Côte d'Ivoire</b> (1 <sup>e</sup> Poule A)	<b>Mali</b> (2 <sup>e</sup> Poule B)
<b>Match 2</b>	<b>Togo</b> (1 <sup>er</sup> Poule B)	<b>Cameroun</b> (2 <sup>e</sup> Poule A)

c) La Grande Finale



Elle est inédite. Une grande première pour les deux équipes qui se sont opposées, le samedi 14 septembre 2019 à l'Agora Senghor. La première manche de la rencontre (les épreuves écrites) a été remportée par les Lions indomptables. Les Aigles du Mali, piqués au vif, ont essayé de renverser la vapeur à la seconde épreuve réservée à la plaidoirie en remportant la mise. La belle option prise par l'équipe camerounaise à l'entame de cette confrontation a fini par payer. A la délibération, le Cameroun a surclassé le Mali et a décroché sa première étoile dans cette compétition. Une première pour un pays d'Afrique centrale.

3. La remise des prix

Au soir du 14 septembre, les participants, partenaires et membres de l'organisation se sont retrouvés à l'Institut français de Lomé où s'est tenue la cérémonie de clôture de la 11<sup>ème</sup> édition du CGHO. Au cours de cette soirée de gala, diverses récompenses ont été remises aux équipes et candidats qui se sont démarqués des autres.

- **Le Prix de la Meilleure équipe a été décerné au Cameroun**
- **Le Prix de la 2<sup>e</sup> meilleure équipe est attribué au Mali**
- **Le Prix du Meilleur Mémoire est revenu au Cameroun**
- **Le Prix du Meilleur Plaidoir à Apollinaire KLEVO-HEDOU (Togo)**
- **Le Prix de la Meilleure Candidate à Mlle Hermance OULAI (Côte d'Ivoire)**

**B- Les Activités connexes**

Au-delà de la compétition, le CGHO se veut également un cadre d'intégration de la jeunesse africaine. En marge du concours, plusieurs autres activités ont été initiées pour favoriser le brassage des participants.



### 1. Le Colloque international

C'est l'innovation majeure du concours. Elle découle des résolutions du 10<sup>e</sup> anniversaire du CGHO qui s'était tenu courant octobre 2018 à Abidjan. Le Comité International du Concours Génies en Herbe OHADA (CIGHO), dans le souci d'améliorer le contenu de cette rencontre annuelle, a bien voulu inscrire en marge de la compétition un colloque pour débattre des thématiques inspirées du droit communautaire OHADA. C'est dans cette perspective qu'un colloque international s'est tenu le Vendredi 13 septembre 2019 à l'auditorium de l'Université de Lomé. Organisée conjointement par le CIGHO ET l'Union des Jeunes Avocats du Togo (UJAT), avec la collaboration de la Fondation pour le Droit Continental et CMS Francis Lefebvre Avocats, cette conférence internationale est placée sous le thème : « **LE DROIT OHADA, LEVIER D'INVESTISSEMENT, VECTEUR DE DEVELOPPEMENT** ». Elle a réuni près de 300 participants.



La leçon inaugurale sur la thématique générale du colloque donnée par le Professeur Akuété Pédro SANTOS, a été suivie de trois grands panels animés par des chercheurs, doctrinaires et praticiens du Droit OHADA. Le premier axe de réflexion a porté sur : « **le Droit OHADA, élément d'attraction des investissements étrangers** ». Les échanges du deuxième panel sont orientés sur la thématique : « **L'OHADA, soutien au développement endogène des entreprises locales** ». Le dernier sous-thème de la conférence est intitulé : « **L'OHADA à l'épreuve des perspectives nouvelles** ».

Ce colloque a permis en outre de faire un plaidoyer pour l'intégration dans la législation communautaire OHADA, la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (industries) dont les activités jouent inexorablement sur l'environnement climatique.

Pour permettre aux participants de digérer les stress de la compétition, le comité d'organisation du concours a inscrit dans le programme de la rencontre quelques moments de détente.

## **2. Les moments de brassage et de convivialité**

La 11<sup>e</sup> édition du CGHO a tenu toutes ses promesses. Le comité d'organisation a mis les petits plats dans les grands pour offrir un séjour mémorable aux participants. Le déroulement du concours a été ponctué des excursions et soirées de détente. Des instants privilégiés pour le brassage.

- Aux termes des rencontres de poules, et à l'initiative d'un des partenaires du concours, les participants ont eu droit, dans l'après-midi du 11 septembre, à une ballade de santé à la belle plage de Lomé. Une sortie empreinte de convivialité qui a permis aux candidats de se brasser.
- L'un des événements phare qui ont marqué le rendez-vous de Lomé est sans doute l'excursion à Agbodrafo. Après les deux rencontres de la demi-finale, le cap a été mis sur l'hôtel "KING'S VILLAGE", situé au bord du lac Togo. Dans une ambiance festive et au rythme des pas de danses traditionnelles, les participants au CGHO 2019 ont célébré l'OHADA au tour des mets locaux.
- La soirée du vendredi 13 septembre a été également singulière. Les participants à la compétition ont été conviés à une soirée barbecue et karaoké au restaurant Chez Michelle, situé au cœur de Lomé.
- La soirée Gala du 14 septembre à l'Institut français de Lomé a permis de clôturer en beauté la 11<sup>e</sup> édition du Concours international « Génies en Herbe ». Edition qui restera sûrement gravée dans les mémoires des participants.



*Les participants au CGHO 2019 lors de l'excursion du 11 septembre 2014 à la plage de Lomé*

## Deuxième Partie

### BILAN DE LA PARTICIPATION

Si, en terme de récompense, la participation de l'équipe tchadienne à la 11<sup>e</sup> édition du CGHO a été peu reluisante, elle reste néanmoins une réussite pour le CADOT qui, en dépit de nombreuses difficultés, a réussi à inscrire pour la 4<sup>e</sup> fois le Tchad à ce prestigieux concours. Mieux, la 4<sup>e</sup> participation des Sao à la célébration du Droit OHADA a permis de défendre la candidature du Tchad pour abriter la 12<sup>e</sup> édition de l'événement. Le Bilan du Tchad au CGHO 2019 se dresse à la lumière des différents résultats inattendus obtenus durant tout le processus.

#### **I- RESULTATS POSITIFS INATTENDUS**

Le calendrier de la campagne de sélection nationale du CGHO 2019 a été perturbé par l'organisation d'une Conférence internationale sur le climat des affaires, courant avril 2019 à N'Djaména. Partagé entre deux activités d'importances majeures qui nécessitaient la disponibilité permanente de ses membres, le CADOT a dû se focaliser sur l'organisation du colloque avant de se donner le temps nécessaire à la préparation du concours. En dépit du temps relativement court (la campagne a été lancée en mai pendant que la plupart des équipes ont déjà bouclé cette phase) et des ressources financières limitées pour permettre l'organisation d'un concours national de plaidoirie, l'association tchadienne de promotion du Droit OHADA a réussi néanmoins à donner une dimension nationale à la phase interne de la compétition. L'organisation du test écrit de présélection dans deux villes du pays apparaît comme une innovation dans l'organisation des sélections nationales. Aussi, la participation des étudiants de toutes les universités (publiques et privées) du Tchad à la campagne témoigne de l'impact positif de cet événement en milieu étudiant.

L'organisation des épreuves en trois phases a constitué sans nul doute un gage de transparence et d'impartialité. Ceci s'est traduit par la sélection des étudiants de niveau licence au détriment de leurs aînés de 4<sup>e</sup> année et 5<sup>e</sup> année.

Certes, le retard accusé dans le déroulement du processus de sélection a eu des répercussions sur la préparation. Néanmoins, en deux mois, l'équipe d'encadrement a pu abattre un travail remarquable. La disponibilité permanente des anciens lauréats et l'intervention ponctuelle de

quelques acteurs judiciaires (avocats et magistrats) ont permis de préparer au mieux les candidats. Plus de 20 séances de travail ont été organisées dont 6 consacrées aux simulations préparatoires.

Bien qu'en lisse pour l'organisation de la prochaine édition du concours, le Tchad qui présentait peu d'atouts comparativement aux autres concurrents, notamment le Cameroun (vainqueur en titre) a finalement été désigné par le CIGHO pour abriter, en 2020, le 12<sup>e</sup> Concours international « Génie en Herbe OHADA » avec à la clé, la nomination de l'encadreur de la sélection nationale, M. DJIMBAYE Narcisse, au poste de Project Manager.

## **II- RESULTATS NEGATIFS INATTENDUS**

L'équipe du Tchad qui a fait sensation lors de sa première participation en 2015 (2<sup>e</sup> place au classement général et le Prix du meilleur plaideur) a, dès lors, du mal à imprimer ses marques. Cette baisse de performance des Sao est tributaire du temps de préparation parfois limité mais surtout de l'absence d'une équipe d'encadrement dynamique. Aussi, le souhait d'organiser une compétition nationale de plaidoirie demeure jusque-là un vœu pieux.

Pour redorer le blason de l'équipe tchadienne, le CADOT a tout mis en place pour offrir de conditions optimales de préparation aux candidats afin d'atteindre le double objectif qu'il s'était fixé en allant à Lomé. Malheureusement les ambassadeurs du Tchad ont fait une compétition moyenne. En dehors de la 3<sup>e</sup> place de poule obtenue à l'issue des rencontres éliminatoires, aucune distinction individuelle ou collective n'est à mettre à l'actif de l'équipe. Pourtant le CADOT espérait mieux de cette participation. Qu'à cela ne tienne, la plus belle fille du monde ne peut offrir que ce qu'elle a.

Par ailleurs, la 7<sup>e</sup> place dans la notation des mémoires accordée au Tchad est d'autant plus surprenante que les rumeurs accordaient un bon rang au Tchad au classement.

## **III- OBSERVATIONS**

En quatre participations, le Tchad salue le dynamisme du CIGHO ainsi que les efforts remarquables déployés par les comités d'organisation au niveau local pour réussir les différentes éditions auxquelles il a pris part. Si l'organisation du CGHO 2019 a été un franc succès, il convient néanmoins de relever que ce précieux instrument de promotion intellectuelle au service de la jeunesse étudiante de l'espace OHADA, comme toute œuvre humaine, serait perfectible. Critiquable aussi.

## CONCLUSION

Après les éditions de 2015, 2016 et 2018 le Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT) a tenu une fois de plus le pari de la participation du Tchad au Concours international « Génies en Herbe OHADA ». Comme les précédentes éditions, le processus de la participation de l'équipe tchadienne à la 11<sup>e</sup> édition de ce rendez-vous annuel panafricain n'a pas été un long fleuve tranquille. Devant l'hésitation des pouvoirs publics à apporter leur soutien à l'organisation, le CADOT a dû faire avec les moyens de bord en s'appuyant sur ses partenaires traditionnels, notamment l'Ambassade de France au Tchad et l'UNIDA pour offrir l'opportunité aux jeunes étudiants tchadiens de pouvoir se frotter aux autres dans le cadre de cette compétition de promotion intellectuelle.

Toute la pertinence de l'action du CADOT tient à ce que le Tchad perd ou gagne à participer à ce concours. Et le CADOT, bien que limité dans ses moyens, est confronté à cet enjeu. Entre tenir chaque année son engagement à participer au concours ou se laisser aller au découragement et jeter, faute de soutien, l'éponge. Quitte à priver les étudiants tchadiens de la précieuse occasion de se former et de s'affirmer intellectuellement.

Conscient de ces enjeux, le CADOT en appelle vivement aux soutiens de tous pour continuer à assurer la présence du Tchad à cette messe intellectuelle et continentale. Il y va de l'intérêt des étudiants tchadiens, mais aussi de l'image du Tchad. Celle qui consiste à briller autrement que par des émeutes et autres faits divers désolants.